

Henry CLEMENT-BOLLEE
Général de Corps d'armée (2S)
Commandeur de la Légion d'Honneur
460, Chemin du Tayet
40290 - HABAS

Habas, le 21 janvier 2016

Monsieur le Président de la République,
Grande Maître de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 – PARIS

Monsieur le Président de la République,

Je viens ici vous faire part des sentiments d'incompréhension, de stupéfaction, d'indignation et de sourde colère que suscite en moi, et dans mon entourage militaire comme civil, la décision récente de décerner la Légion d'Honneur à Messieurs Jean Cabut, Stéphane Charbonnier dit Charb, Philippe Honoré et Bernard Verlhac dit Tignous, tous les quatre anciens du « journal » Charlie Hebdo.

Sur le fond tout d'abord, ces personnes ne répondent pas au code de l'Ordre qui veut que La Légion d'honneur soit la récompense des mérites éminents acquis au service de la Nation, soit à titre civil, soit sous les armes. A titre posthume, elle ne peut être attribuée qu'aux citoyens ayant trouvé la mort dans l'accomplissement de leur devoir au service de la Nation. De quels mérites éminents acquis, ou de quel devoir accompli au service de la Nation, peuvent se prévaloir ces pseudo-humoristes, soi-disant journalistes, exerçant la liberté de la presse de manière délibérément malveillante et inconséquente, et dont le seul titre de gloire est de n'avoir cessé, des décennies durant, de cracher (le terme est faible mais la décence m'empêche d'utiliser un vocabulaire plus approprié) sur la France, ses Valeurs et ses Institutions ?

Au plan conjoncturel ensuite, les motivations qui sous-tendent cette attribution sont perçues, jusqu'à preuve du contraire, comme ne relevant que de la seule volonté des autorités de l'Etat de surfer sur la vague émotionnelle, à des fins clairement démagogiques et électoralistes, dans un contexte qui réclamerait, plus que jamais, dignité, hauteur de vue, sens de l'intérêt national et promotion de Valeurs communes.

Enfin, l'on voit mal pourquoi il faudrait privilégier des morts dus au terrorisme plutôt que, par exemple, les centaines de soldats, pour n'évoquer la mémoire que de ceux-ci, morts pour la France en opération extérieure depuis cinquante ans.

Ainsi, contraire à la charte de la Légion d'Honneur, cette attribution me paraît dénaturer la vocation même de cette décoration. En outre, coucher les « anarchistes scatologiques » de Charlie Hebdo sur la liste des ayants-droit à la plus haute de nos distinctions nationales me semble constituer une insulte faite à tous les légionnaires, vivants ou morts, militaires ou civils, qui ont utilement œuvré pour le bien et le renom de notre pays.

J'ose espérer que, saisi d'une telle proposition, le Conseil de l'Ordre avait émis, en son temps, un avis défavorable ; et je suppose aussi qu'en votre qualité de Grand Maître, vous êtes passé outre. Si telle est la réalité, l'on peut légitimement s'étonner du fait que personne, apparemment, n'a réagi ? Les autorités garantes de l'intégrité de l'Ordre, chacune au regard de ses attributions, ont dû, je l'imagine, s'y opposer ? Si elles l'ont effectivement fait et qu'elles n'ont pas obtenu gain de cause, il n'est pas moins licite de se demander pourquoi et comment ne se sont-elles pas désolidarisées publiquement de cette décision ? Il est vrai qu'une démission, fût-elle celle d'autorités en vue, n'a, par les temps qui courent, qu'un retentissement symbolique et je doute fort que vous en teniez compte ; mais justement, n'y va-t-il pas, en cette occasion, de l'urgente et impérieuse nécessité de rendre du sens à la valeur des symboles ?

Nombreuses sont les questions que l'on se pose ainsi, me semble-t-il, dans les casernes et « dans les chaumières » du pays.

En tout état de cause, et dans l'immédiat, j'ai décidé de m'abstenir, jusqu'à plus ample informé, d'arborer tout insigne témoignant de mon appartenance à l'Ordre.

Par la suite, si aucune justification satisfaisante ou nul éclaircissement convaincant n'est apporté, si rien n'est entrepris ni décidé pour revenir sur cette attribution, ou qu'aucune réaction des autorités en charge de ce dossier, y compris symbolique, ne me paraît de nature à répondre à ces interrogations, je me verrai dans l'obligation morale, conformément à la haute idée que je me fais de la Légion d'Honneur et en gage de solidarité avec celles et ceux qui m'auraient précédé en vous faisant connaître pareille intention, de demander ma radiation de l'Ordre pour convenances personnelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à mon très profond ressentiment et d'agréer l'hommage de mon respect, ainsi que ma haute considération, pour les fonctions que vous exercez.

Henry Clément-Bollée

Copie :

- Monsieur le Général d'armée, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur ;
- Monsieur le Général d'armée, Président de la Société des membres de la Légion d'Honneur ;
- Monsieur le Général d'armée, Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République.